



Pacsé avec un réfugié

Par **Nehymar**, le 16/01/2024 à 15:57

bonjour

je suis pacsé depuis 18 mois avec ma compagne qui a eu son statut de réfugié avant notre rencontre, on vit ensemble depuis mon arrivé en France le 17/01/2021 , on a 2 enfants ensemble, on a tout les factures de 3 derrière année à nos deux noms. Est-ce que j'ai le droit de faire la demande de titre vie privée et familiale, ou je dois attendre de faire 5 ans sur le territoire.

meci d'avance pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le 16/01/2024 à 16:03

Bonjour

Avez vous lu ceci ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>

Par **Nehymar**, le 16/01/2024 à 17:00

Oui j'ai déjà lu ça, mais je voyais pas ou c'est marqué pacsé avec un réfugié ou un étranger y'a que là où c'est marqué

Par **Marck.ESP**, le 16/01/2024 à 17:18

Le mieux est de faire votre dossier.

Bonne suite à vous.

Par **Nehymar**, le 16/01/2024 à 17:58

Je vous remercie beaucoup d'avoir pris le temps de me répondre